

Municipalité de la  
Commune de Duillier

Préavis N° 16 / 2021  
au Conseil communal

Budget 2022

*Délégué municipal*  
*M. Michel Peytregnet, Syndic*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2022.

L'excédent de charges budgétisé se monte à CHF 175'712.--, soit un excédent de charges en diminution de CHF 358'919.-- par rapport au budget 2021, alors que l'exercice 2020 s'est soldé avec un excédent de recettes de CHF 534'631. Nous tenons à rappeler que le budget 2020 souffrait des recettes exceptionnelles de 2018 comme mentionné dans notre rapport de gestion 2018. L'Etat ayant maintenu la publication d'un décompte prévisionnel de la péréquation au printemps, les comptes 2020 se sont donc soldés avec un résultat bien meilleur que nous l'avions annoncé au budget 2020.

Les montants péréquatifs communiqués pour le budget 2022 par le Canton sont basés sur nos revenus fiscaux (Personnes Physiques et Personnes Morales) 2020. Il s'agit des comptes :

- 220.352.0
- 220.452.0
- 610.351.1
- 720.351.0

Compte tenu que nos recettes fiscales attendues pour 2021 sont inférieures aux recettes de 2019 (qui ont servi comme base pour les acomptes de la péréquation 2021), nous pouvons nous attendre à recevoir un léger retour de la péréquation 2021. Sous condition que cette hypothèse s'avère correcte, ce remboursement viendra alors influencer positivement le résultat de nos comptes 2021.

## Préambule

Compte tenu qu'il s'agit du premier budget de cette législature, nous nous permettons, avant d'entrer dans plus de détails, d'approfondir sommairement ce sujet. En effet, les autorités communales, cantonales et fédérales sont régulièrement critiquées pour leurs « prévisions financières lacunaires ». Effectivement et souvent, les budgets annoncés négatifs finissent par être positifs au bouclage des comptes. Pour celles et ceux travaillant dans l'économie non publique c'est incompréhensible et nous pouvons le comprendre. Or, dans une société à buts lucratifs, les budgets sont établis sur la base des coûts engendrés par la production et les prévisions de ventes. Les comptes publics sont bien différents puisque i) passablement de dépenses ne sont pas prévisibles (fuites dans les canalisations d'eaux claires ou d'épurations, entretien des routes, entretien du patrimoine public, système péréquatif) et ii) les revenus, particulièrement les revenus provenant des impôts sur Personnes Physiques, sont aléatoires dans le sens qu'ils ne connaissent ni la part de rémunération fixe et variable à venir de ses contribuables ni les capitaux de prévoyances qui pourraient être déclarés l'année suivante ou encore les impôts aléatoires (droits de mutations, gains immobiliers, impôts sur successions), etc. D'autre part, ces autorités devraient à chaque dépense imprévue convoquer leurs législatifs respectifs au plus vite, pour autoriser des dépenses non prévues au budget. C'est pour cette raison que les budgets de votre commune sont plutôt généreux en matière de

dépenses et prudents pour la partie des revenus. Nous avons donc élaboré un tableau détaillé qui indique ce qui est maîtrisé ou non par votre exécutif dans le budget présenté pour 2022.

Rubrique	Maîtrise communale du budget				Comptes non maîtrisés
	Total des charges	non maîtrisées	Total des recettes	non maîtrisées	
10	166 296	0	0	0	
11	655 712	84 600	17 600	17 600	110.351.0, 110.352.0, 110.431.0, 110.435.0, 110.437.0
15	2 000	0	0	0	
16	8 700	8 700	8 700	8 700	Tous les comptes
21	176 500	176 500	4 735 500	4 735 500	Tous les comptes
22	1 306 507	1 201 303	225 453	225 453	Tous les comptes, exceptés 220.321.0 et 220.322.0
23	216 148	0	0	0	
31	21 500	0	72 400	0	
32	2 000	0	0	0	
35	460 347	0	295 784	167 184	350.427.0, 351.452.0
43	115 500	81 500	0	0	430.314.0
45	137 980	110 040	137 980	40 000	450.314.2, 450.318.2, 450.352.0, 450.434.3
46	171 242	171 242	171 242	171 242	
5	1 023 057	630 832	346 600	0	Tous les comptes exceptés les 511.xxx
6	259 523	259 523	8 200	8 200	
7	1 472 159	1 472 159	0	0	Tous les comptes
8	89 300	89 300	89 300	89 300	Tous les comptes
<b>Totaux</b>	<b>6 284 471</b>	<b>4 285 699</b>	<b>6 108 759</b>	<b>5 463 179</b>	
<b>Pourcentage</b>		<b>68</b>		<b>89</b>	

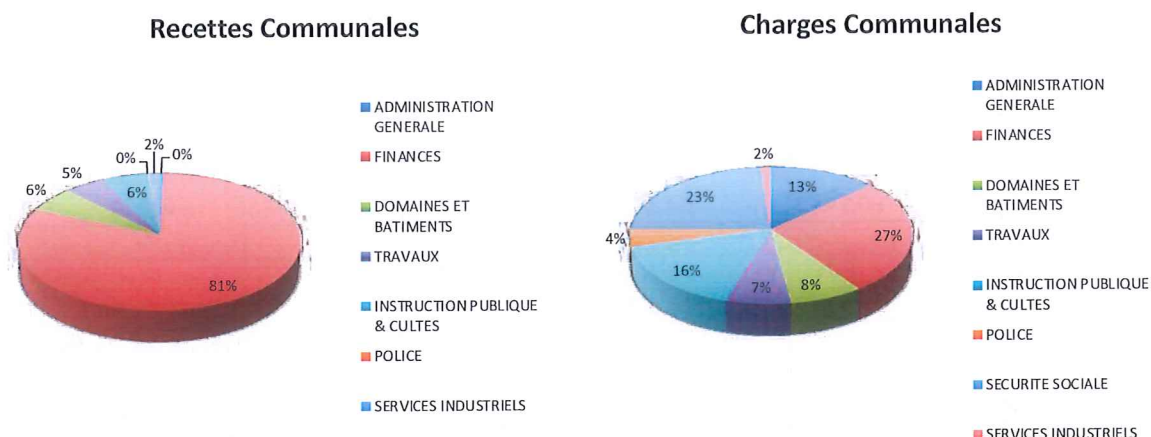
En résumé, nous avons la maîtrise sur 32 % de nos charges, alors que notre maîtrise sur les revenus se limite au mieux à 11 % (excepté pour les loyers de nos immeubles qui ne sont jamais à l'abri de ne pas être loués).

Sachant par expérience que la variation de ces pourcentages est infime, nous ne prévoyons donc pas de reproduire ce tableau pour les budgets futurs de la législature en cours.

D'autre part, vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal par rubrique budgétaire.

Nous avons tenu compte du PZR, en maintenant les diminutions de revenus (taxes de raccordement et émoluments) opérées aux budgets des années précédentes.

## Structure de notre budget 2022 par rubrique comptable



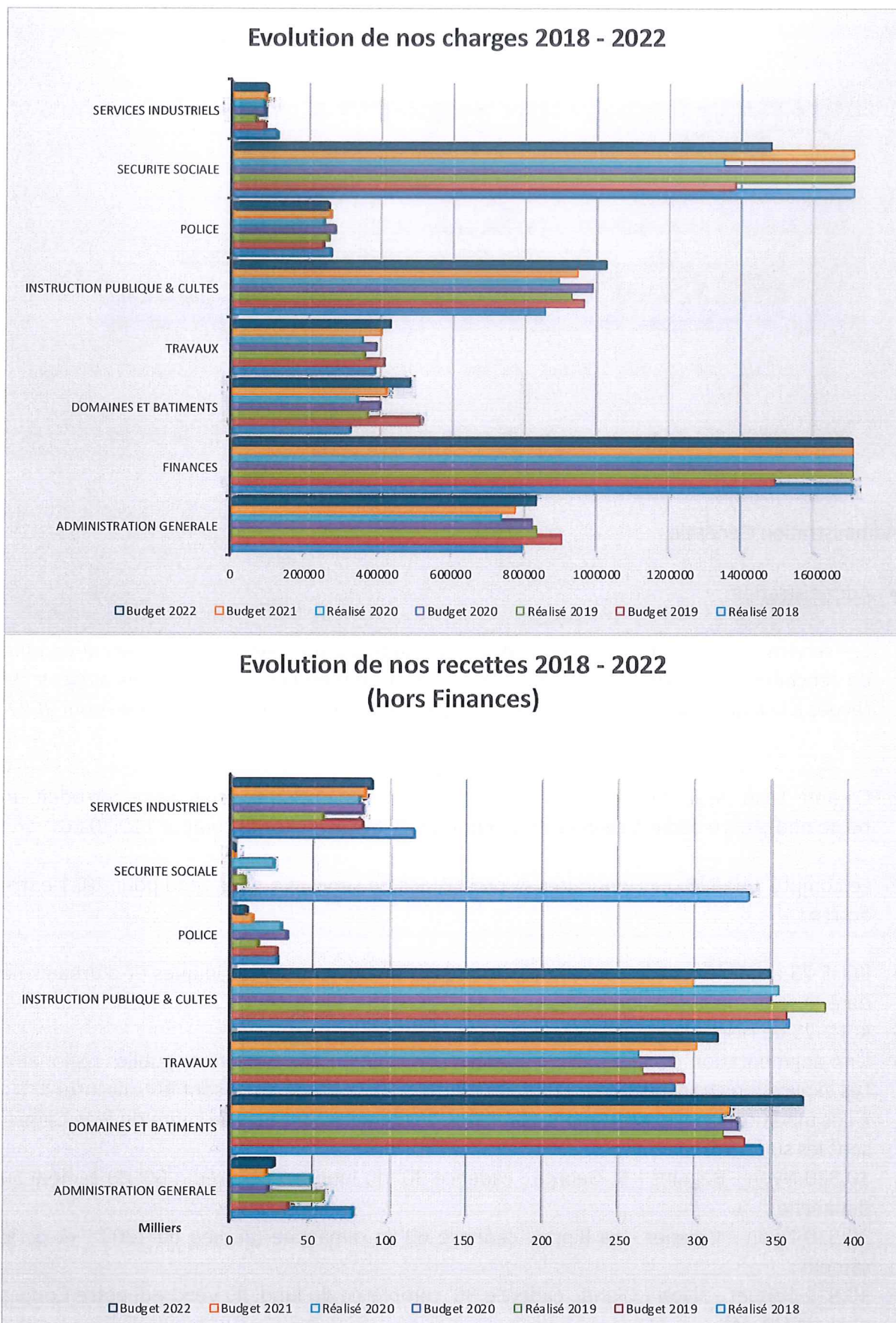
Pour ce premier budget de la législature, nous sommes restés fidèles à nos principes adoptés et reconduits depuis 2011. Nous avons donc élaboré ce budget 2022 avec une approche conservatrice, à la fois pour les charges et les recettes.

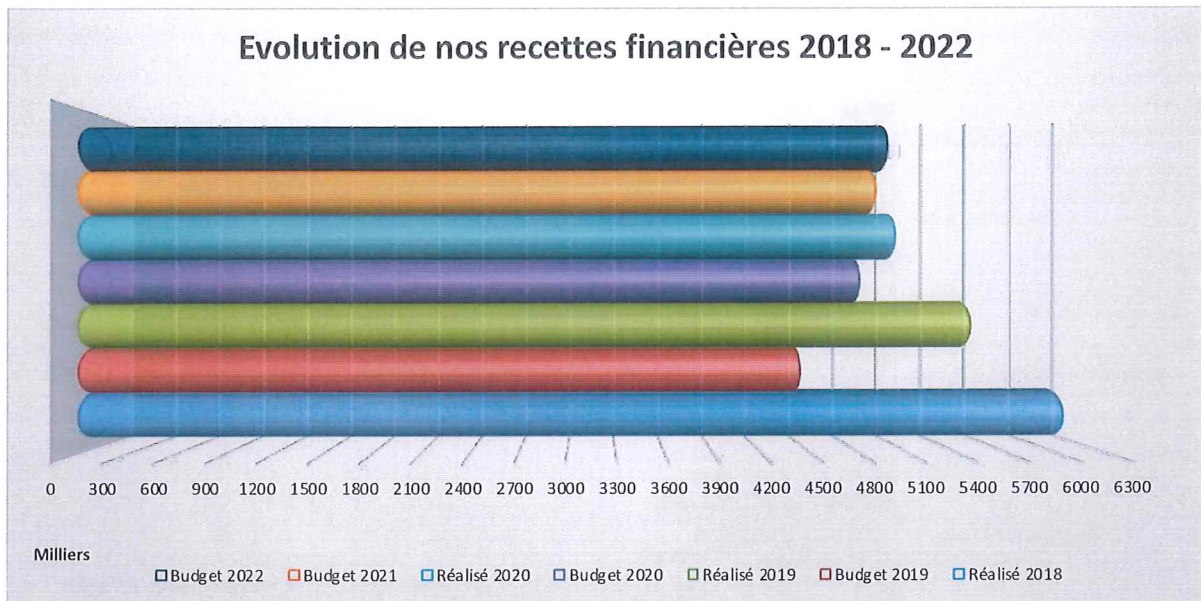
Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris la moyenne des résultats réalisés en 2019 et 2020, à l'exception de la rétrocession sur l'impôt des frontaliers pour laquelle nous avons été informés qu'elle s'élèverait à env. CHF 115'000.— pour 2021. Nous avons donc reconduit ce chiffre pour le budget 2022.

A l'exception des recettes fiscales comme mentionné ci-dessus, nos commentaires sur le budget 2022 se réfèrent en règle générale au résultat de l'exercice précédent, soit le réalisé 2020.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2022. Elle est positive de CHF 228'835.—.

En résumé, voici le récapitulatif du budget de notre commune pour 2022 :





## Administration Générale

- Administration

Les services assurés par nos collaborateurs communaux sont excellents. En tenant compte du renchérissement du coût de la vie en 2021 et comme ces rémunérations avaient été revues à la hausse pour 2021, nous ne prévoyons pas d'augmentations salariales pour 2022.

- Compte tenu de la création d'un dicastère « Communication », nous avons introduit un poste budgétaire dédié à celui-ci à hauteur de CHF 6'000.— sur le compte 110.302.0
- Le compte 110.318.0 « Honoraires et prestations de services » comprend pour 2021 entre autres :
  - KCHF 75 accordés par le conseil dans le préavis 06/21 (conseils juridiques et d'urbanisme dans le cadre de la révision du PGA.
  - KCHF 25 de réserve pour la révision du PGA / RPGA.
  - Une augmentation de KCHF 19 pour notre contribution aux transports publics régionaux. Les explications transmises par l'Etat pour cette hausse d'env. 41 % sont les suivantes : « Les modifications de prestations planifiées, essentiellement dans le cadre du Plan Climat, sont les suivantes :
    - 10.820 Nyon - Begnins - St-George : cadence 30' du lundi au vendredi ; 60' du samedi au dimanche ;
    - 10.810 Nyon - Crassier - La Rippe : cadence 60' le dimanche (au lieu de 120') ; +1 pc le samedi ;
    - 10.811 Coppet - Nyon - Gland : cadence 30' complétée du lundi au vendredi entre Coppet et Nyon (+5 pc) ;

- 10.813 Crassier - Coppet - Chavannes-des-Bois : cadence 60' le dimanche (au lieu de 120') ; +1 pc le samedi ;
- 10.815 Nyon – Gingins : cadence 60' le dimanche (au lieu de 120').

La quote-part cantonale n'étant, pour l'heure, pas augmentée par la Confédération, les indemnités supplémentaires sont entièrement à charge du Canton, soit env. +1 mio. CHF dont 0.3 mio. CHF à charge des communes.

### Matériel roulant

Le NStCM et les TPN renouvellent leur flotte, notamment des nouvelles rames pour le NStCM. La quote-part cantonale n'étant, pour l'heure pas augmentée par la Confédération, les indemnités supplémentaires (entretien, amortissement, charges d'intérêt) sont entièrement à charge du Canton, soit env. +1.6 mio. CHF dont 0.5 mio. CHF à charge des communes.

### Baisse des recettes de transport

Le solde de l'augmentation, qui ne fait pas loin de 1 mio CHF à charge des communes, s'explique principalement par la baisse des recettes de transport. Les transports publics (TP) pâtissent encore d'une baisse de fréquentation notoire, ce qui réduit les produits de ventes et augmente mécaniquement les coûts non couverts à indemniser. L'impact est particulièrement fort dans le bassin, car les lignes de transport qui y circulent bénéficiaient – avant pandémie – d'une très bonne fréquentation. Une nouvelle prévision des recettes sera réalisée par la branche des transports publics vers la fin septembre pour affiner les hypothèses des offres 2022/2023. La quote-part cantonale n'étant, pour l'heure, pas augmentée par la Confédération, les indemnités supplémentaires sont entièrement à charge du Canton.

D'une manière générale, la Confédération et le Canton ont demandé aux entreprises de transport d'optimiser leurs coûts afin de réduire le plus possible le manque de recettes. Toutefois, elles ne peuvent pas complètement compter sur leurs réserves, car la plupart les ont déjà utilisées pour absorber les pertes de recettes de l'année 2020. Quant à la hausse de quote-part du TRV, le Canton va œuvrer pour que la Confédération finance la part légale à sa charge. »

- L'augmentation des montants relatifs aux comptes 110.352.0 et 110.431.0 est liée à une augmentation de tarif de base de notre prestataire « Société technique intercommunale » (+ CHF 1 p/habitant) ainsi qu'à l'adaptation des charges et émoluments dûs pour l'étude des dossiers de demandes de constructions soumises aux autorités.

## Affaires culturelles et de loisirs

- 150.314.0 – le « remplacement de la ciblirie électronique », prévu au budget 2021 ayant été effectué, nous revenons à notre budget de base pour ce poste.

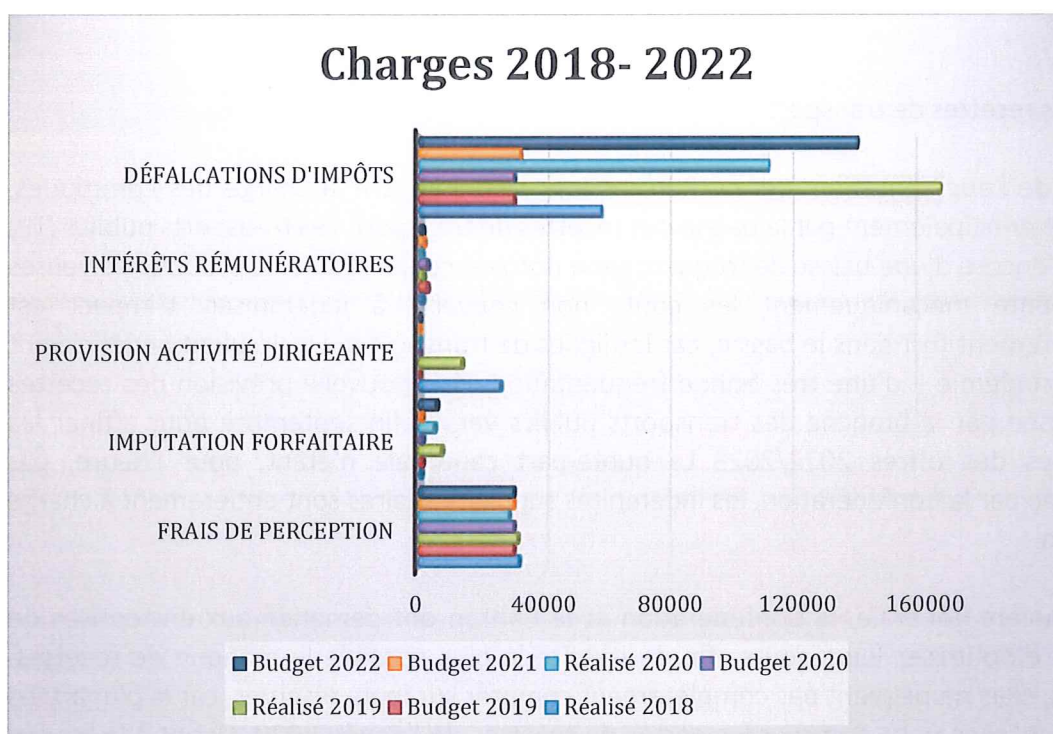
## Tourisme

Le réalisé en 2020 n'étant pas représentatif (COVID 2019), nous reprenons les chiffres réalisés en 2019.

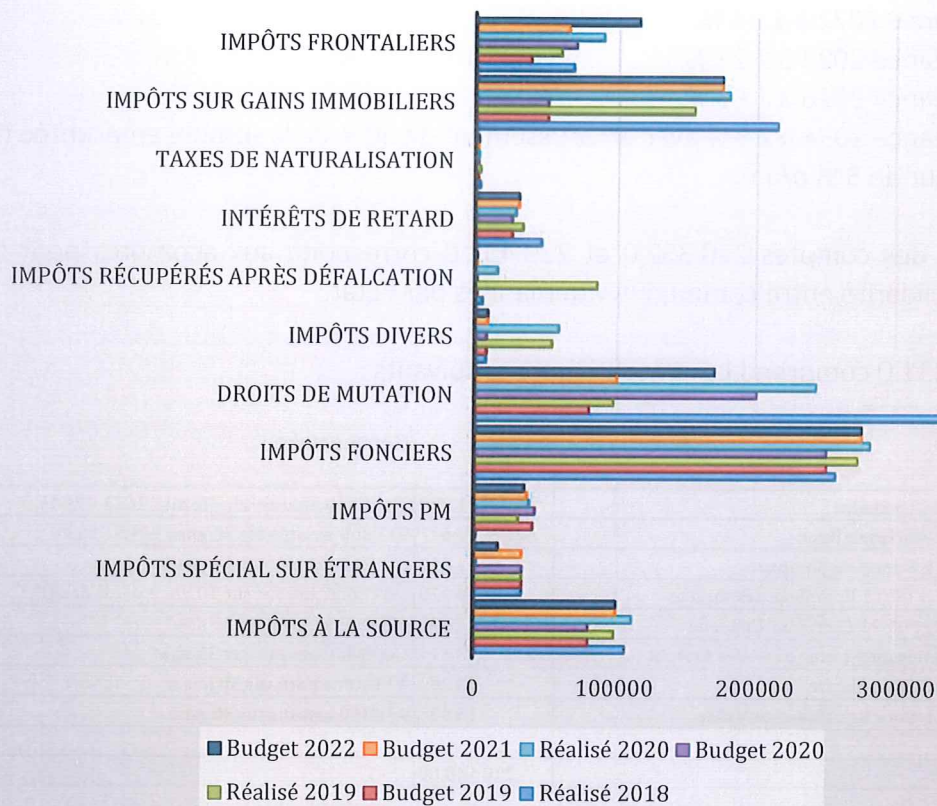
## Finances

- Impôts

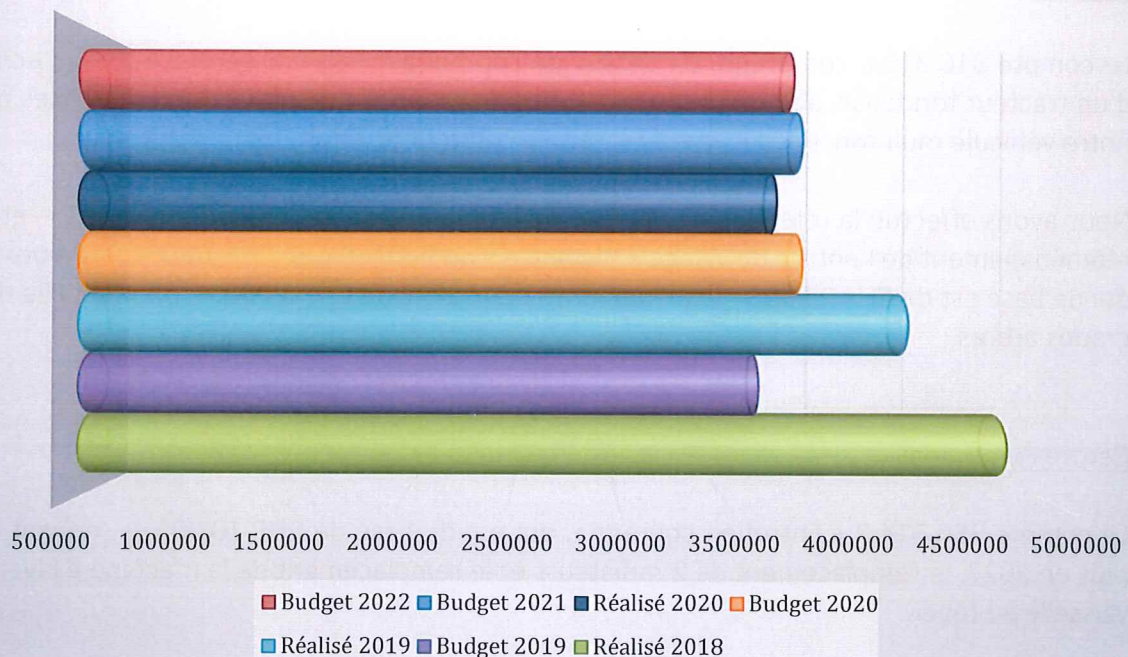
- Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



## Recettes hors impôts sur le revenu et la fortune 2018 - 2022



## Recettes personnes physiques



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
  - KCHF 650, échéance 2022 à 1.54 %.
  - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
  - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
  - KCHF 1'800 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 50 % de la somme empruntée (3 millions) à hauteur de 5 % p/an.
- Le budget 2021 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation « solidarité entre communes » demandés par l'Etat.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

Préavis	Montant	Commentaires
9141.32 Préavis 06/09 Condamine	31 700	1'485'000 amortis sur 30 ans / 2013 - 2042
9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste	42 677	915'000 amortis sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage	21 059	631'766 amortis sur 30 ans
9141.16 Préavis 03/17 + 09/18 Recaptage des sources	35 920	1'077'600 amortis sur 30 ans à partir de 2022
9141.42 Préavis 03/18 et 04/21 Carrefour Epicerie	21 000	420'000 amortis sur 20 ans
9141.17 Préavis 10/18 Recaptage bras ouest des sources	33 614	1'008'400 amortis sur 30 ans
9141.44 Préavis 03/19 ESP Panlièvre	14 200	426'000 amorti sur 30 ans
?????? Préavis 01/2021 Bouclage Plaisance/Valère	15 978	479'300 amortis sur 30 ans
<b>Total</b>	<b>216 148,00</b>	

## Domaines et Bâtiments

- Terrains

- Le compte 310.311.0 comprend, en dessus de son budget habituel (CHF 2'500.--), l'achat d'un tracteur tondeuse, afin d'optimiser la tonte du gazon sur des lieux non accessibles par notre véhicule multifonctions (cimetièrre, centre communal, etc.).
- Nous avons effectué la réfection de la place de jeu au budget 2021 avec CHF 7'500.—et le réaménagement de l'entrée du village « Rigolette » au budget avec CHF 10'000.--. Ce poste, qui de base est de CHF 2'500.—, est augmenté pour 2022 de CHF 3'000.— pour la taille des grands arbres.

- Centre communal

- Le compte 350.314.0 « Entretien courant », qui est de base de CHF 10'000.—, prévoit en plus en 2022, le remplacement de 2 radiateurs et le remplacement de la machine à laver la vaisselle au foyer.

➤ Le compte 350.314.1 « Conciergerie & Nettoyage » augmente de KCHF 9 par rapport aux comptes 2020 ; ceci découle de la fréquence hebdomadaire de nettoyages nécessaires, compte-tenu de l'utilisation de la salle et des mesures sanitaires actuellement exigées.

➤ Le compte 350.331.0 contient l'amortissement du préavis 009/14 « Réfections des appartements CC » et Préavis 02/19 « Réfection des façades du bâtiment principal ».

- Collège et pavillon scolaire

➤ Le réaménagement du préau de l'école ayant été effectué, le compte 351.313.0 qui contenait un montant de CHF 15'000.—pour cet aménagement en 2021 retrouve ses bases habituelles.

➤ Le budget du compte 351.314.0 augmente pour la pose de moustiquaires au collège et la mise en conformité du site aux normes OIBT.

➤ Le compte 351.314.9 « Service Conciergerie & Nettoyage » augmente pour tenir compte des mesures sanitaires supplémentaires (COVID 19) exigées pour assurer l'exploitation des locaux de l'école.

➤ Pour des raisons de transparence, nous avons intégré au budget 2022 le préavis 03/2021 sur le compte 351.318.0.

➤ Le compte 351.452.0 correspond au loyer payé par l'AISE pour les salles de classes. Suite à l'acceptation des nouveaux statuts et de son nouveau règlement sur les loyers, ce montant progresse d'env. KCHF 46 par rapport aux comptes 2020.

- Eglise

➤ Le compte 352.314.0 qui comprenait au budget 2021 la réfection des fenêtres, de certains éléments de menuiserie extérieurs et du perron (travaux effectués en 2021) retrouve son budget de base.

➤ Nous avons ajouté au contrat d'entretien avec notre prestataire, le service de nettoyage et de conciergerie de l'église pour un montant légèrement en dessus de CHF 1'000.--.

- Edgaronette

➤ L'amortissement ayant été soldé en 2020, le compte 353.331.0 se retrouve à 0.

- Parcelle 26

➤ Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 1 pour l'entretien courant et l'électricité.

➤ Sur le compte 358.314.0 nous avons prévu KCHF 25 pour la sécurisation de la toiture qui est en cours d'étude.

## Travaux

### Routes

- Le compte 430.314.0 augmente pour prendre en compte le piquetage de la route de Trélex et des prévisions pour le gravillonnage et reflachage de nos routes et chemins.
- Ordures ménagères
- La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2020 avec un résultat négatif de CHF 7'564.81. Ce résultat 2020 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 21'950.--.
- Le budget 2021 prévoyait un résultat négatif à hauteur de CHF 17'950.--.
- Tenant compte des comptes en cours pour 2021, nous avons constaté que les taxes de voiries sont en progression. Après analyse par le contrôle des habitants, nous nous sommes rendus compte que le nombre de personnes physiques soumises à cette taxe a augmenté d'env. 200 personnes, raison pour laquelle nous avons adapté le budget du compte 450.434.0 en conséquence.
- Malgré cette bonne nouvelle, la simulation ci-dessous démontre que le résultat 2022 de la rubrique ne sera que légèrement positif.  
En conséquence, nous nous maintenons les taxes forfaitaires au même niveau qu'en 2021, soit :
  - CHF 100.—par habitant majeur
  - CHF 190.—par entreprise
- Sous réserve d'acceptation de ce budget pour la rubrique 450 et en fonction du résultat réalisé en 2021, le compte de régulation bouclera avec un solde positif d'env. CHF 11'240.-- à fin 2022.

Hypothèse pour le calcul de la taxe forfaitaire déchets 2022	
Excédent négatif au budget 2021	-17 950,00
Solde compte de régulation à fin 2020	21 950,00
Financement des rabais 2021	0,00
Prévision du solde de régulation fin 2021	4 000,00
Charges 2022 selon Budget	130 740,00
Hypothèse rétrocession sac	40 000,00
à financer sur base annuelle	90 740,00
42 entreprises à 190	7 980,00
900 habitants à 100	90 000,00
Rabais Entreprises 2022 $=(50 * 0)$	0,00
Rabais PP 2022 (900 PP à 0.--)	0,00
à financer en 2022	90 740,00
attribution du résultat positif au compte de régulation	-7 240,00
Solde prévisionnel du compte de régulation fin 2022	11 240,00

## Instruction publique & Cultes

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
- Ces rubriques correspondent au budget 2022 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, qui prend en compte les nouveaux statuts et son nouveau règlement sur les loyers ainsi que le nombre d'élèves (+4 en primaire, -7 en secondaire) prévus en 2022.

- UAPE Le P'tit Casse-Croûte

Conformément au préavis 14/2021, nous avons adapté les tarifs pour les enfants ne résidant pas dans notre commune et dont leurs communes de domicile nous ont annoncé ne plus vouloir participer au déficit de notre structure d'accueil. Ceci explique la forte augmentation du compte 511.465.2 « Participation des parents ».

## Police

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de polices ainsi que nos contributions aux associations « Défense contre l'incendie » et la « Protection civile ».

## Sécurité Sociale

- Outre la péréquation (facture sociale) que nous avons déjà mentionnée en introduction de ce préavis, nous devons malheureusement constater que les coûts du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones) progressent de manière significative d'année en année. Notre contribution à ce réseau est basée principalement sur la fréquentation des enfants non scolarisés de notre commune aux crèches et accueil préscolaire de ce réseau. Nous pouvons relever que les coûts basés sur la fréquentation ont presque quadruplé depuis 2017, passant de KCHF 45 à KCHF 167 en 2022 (contenus dans le compte 720.366.0).

\*\*\*\*\*

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 16/2021 relatif au budget communal 2022
- Vu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de l'étude de ce préavis
- Oùï les conclusions du rapport de ladite commission
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## Le Conseil communal de Duillier


- Décide d'approuver le budget communal 2022 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



*Michel Peytregnet*  
Michel Peytregnet

*Laurence Bodenmann*  
Laurence Bodenmann

Annexe : Budget 2022